



## Communiqué de presse

Paris, le 30 octobre 2018

### « L'aide et l'action sociales en France » Édition 2018

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) a rassemblé les principaux résultats statistiques sur l'aide sociale aux personnes âgées, aux personnes handicapées, à l'enfance, et à l'insertion dans un ouvrage synthétique intitulé « [L'aide et l'action sociales en France](#) ». En complément de ce panorama, elle publie deux études, l'une dédiée à [l'aide départementale aux personnes âgées ou handicapées](#) et l'autre sur [l'aide sociale à l'enfance](#). Celles-ci présentent les données provisoires 2017 de l'enquête Aide sociale\*.

L'aide et l'action sociales couvrent de multiples domaines : la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ; l'aide sociale à l'enfance ; l'aide aux personnes âgées, l'aide aux personnes handicapées... Elles représentent 10 % de l'ensemble des dépenses de protection sociale en 2015 (3,2 % du PIB). Les départements en sont les premiers financeurs (49 % des dépenses), devant les organismes de sécurité sociale (38 %), l'État (10 %), les communes et les intercommunalités (3 %).

En dix ans, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale départementale a augmenté de 38 %, notamment en lien avec la création de nouvelles prestations telles que le RSA, l'APA (allocation personnalisées d'autonomie) ou encore la prestation de compensation du handicap (PCH). Les dépenses ont augmenté un peu moins fortement (+31 % en euros courants). En 2016, 37 milliards d'euros de dépenses nettes ont été réalisées par les départements dont 31 % au titre des allocations et de l'insertion des bénéficiaires du RSA.

La dépense d'aide sociale par habitant varie du simple au double selon les territoires. Ces disparités territoriales – à la fois liées au nombre de bénéficiaires dans chaque département et à la dépense moyenne par bénéficiaire – sont le reflet du contexte démographique et socio-économique local, mais également des politiques sociales mises en œuvre par les acteurs publics locaux.

*\*[L'enquête Aide sociale](#) réalisée chaque année par la DREES auprès des départements permet de recueillir des informations sur les bénéficiaires des aides sociales départementales, les dépenses associées et les personnels mobilisés.*

.../...

## Chiffres clés :

- L'aide sociale représente 64 % des dépenses de fonctionnement des départements, en 2016.
- Fin 2017, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) représente 90 % des 1,4 milliards d'aides sociales aux personnes âgées.
- En 10 ans (2006-2016) le nombre d'aides aux personnes handicapées a été multiplié par 1,9 (+95 %) et les dépenses par 1,6 (+60 %).
- En 2016, 2/3 des dépenses annuelles d'aide sociale aux personnes handicapées sont consacrées à leur accueil (29 % des 519 000 mesures en cours fin 2016).
- Fin 2017, 341 000 mesures d'aide sociale à l'enfance dont 176 000 mesures de placements (en accueil familial, en établissement ou autre).
- +27 % de bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance entre fin 2006 et fin 2016, et +20 % de dépenses annuelles en euros constants.
- 2/3 des communes ayant une action sociale en développe une à destination des personnes âgées.
- 2/3 des intercommunalités mettant en œuvre une action sociale le font dans le secteur de la petite enfance.

## Les publications à télécharger :

« [L'aide et l'action sociales en France - édition 2018](#) », sous la direction d'Isabelle Leroux.  
Collection *Panoramas de la DREES*. Octobre 2018.

« [341 000 mesures d'aide sociale à l'enfance en cours fin 2017](#) », *Études et Résultats* n°1090. Octobre 2018.

« [Fin 2017, les départements ont attribué 2 millions de prestations d'aide sociale aux personnes âgées ou handicapées](#) », *Études et Résultats* n°1091. Octobre 2018.

## À propos de la DREES :

Mise en place par le décret du 30 novembre 1998, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) fait partie avec l'Insee et les autres services statistiques ministériels du service statistique public (SSP). Son rôle est de fournir des informations fiables et des analyses dans les domaines du social et de la santé. L'action de la DREES s'appuie, depuis 20 ans, sur un engagement déontologique dont les principes, codifiés et partagés au niveau européen, sont l'indépendance professionnelle, l'engagement sur la qualité, le respect du secret statistique, l'impartialité et l'objectivité. La DREES est aussi un service statistique ministériel dont la mission prioritaire est d'accompagner et d'évaluer les politiques publiques sociales et sanitaires.

---

### CONTACT PRESSE :

Souphaphone Douangdara, drees-infos@sante.gouv.fr - 01 40 56 81 97